



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU AU SUJET DES RÉPONSES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES AUX CAMPEMENTS DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

La visite de la défenseure fédérale du logement dans le Sud de
l'Ontario

Du 21 au 26 septembre 2025

Préparé par le **Bureau du défenseur fédéral du logement**

Bureau du défenseur fédéral du logement, Commission canadienne des droits de la personne
344, rue Slater, 8^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 1E1

Sans frais : 1-888-214-1090 | **TTY** : 1-888-643-3304 | **Télécopie** : 613-996-9661 | <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/individus/le-droit-au-logement>

This text is also available in English under the title, What We Heard About Federal, Provincial, and Municipal Responses to Homeless Encampments. It is available on the Office of the Federal Housing Advocate's website and on the Homeless Hub.

Pour citer ce rapport :

Bureau du défenseur fédéral du logement. (2025). *Ce que nous avons entendu au sujet des réponses fédérales, provinciales et municipales aux campements de personnes en situation d'itinérance*. Le Bureau du défenseur fédéral du logement.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada
représentée par la Commission canadienne des droits de la personne, 2025.

Numéro de catalogue : HR34-29/2025F-PDF

ISBN : 978-0-660-79783-0

Lettre de la défenseure fédérale du logement

Membres de la communauté, partenaires et dirigeants,

En septembre 2025, j'ai visité un certain nombre de municipalités du Sud de l'Ontario, y compris Cambridge, Kitchener, London, Hamilton et Toronto, pour rencontrer des résidents de campements, des fournisseurs de services, des organisateurs communautaires, des universitaires, des employés municipaux et des décideurs locaux. Le but de ce voyage était simple : écouter, apprendre et voir directement comment les interventions fédérales, provinciales et municipales affectent la vie des gens.

Partout où je suis allée, j'ai été témoin d'un courage et d'une résilience extraordinaires face à de profondes défaillances systémiques. L'itinérance n'est pas un échec personnel; c'est le résultat d'un manque de logements abordables, supervisés, adéquats et accessibles. La crise actuelle découle de décennies de sous-investissements et de défaillances dans de multiples systèmes conçus pour protéger les gens. Pour de nombreuses personnes, les campements demeurent la seule option où elles peuvent trouver la sécurité, une communauté et la dignité.

Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude aux travailleurs de première ligne, aux équipes de proximité, aux réseaux d'entraide et aux organismes qui m'ont accueillie dans leurs communautés. Je remercie particulièrement les personnes qui ont une expérience vécue et qui ont partagé leurs histoires, souvent à un coût personnel élevé. Vos voix doivent demeurer au centre de toutes les décisions prises sur les campements.

Je tiens également à remercier les conseillers municipaux et les élus qui ont choisi d'agir avec compassion et dans le respect des droits de la personne. En même temps, je demande à tous les dirigeants de tous les ordres de gouvernement de travailler ensemble pour combler les lacunes systémiques qui poussent les gens vers l'itinérance.

Ce rapport rend compte de ce que j'ai entendu au cours du voyage : les luttes, la résilience, les obstacles systémiques et le besoin urgent d'agir. Il est à la fois le reflet des voix que j'ai entendues et un appel lancé à tous les ordres de gouvernement pour qu'ils fassent preuve de leadership, de compassion et d'action concrète.

Cordialement,

Marie-Josée Houle

Défenseure fédérale du logement

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas été possible sans le dévouement des organisations communautaires, des fournisseurs de services et des groupes d'entraide du Sud de l'Ontario.

Un remerciement particulier aux :

- Résidents des campements qui ont partagé leurs expériences avec courage et honnêteté.
- Organisations communautaires de Cambridge, Kitchener, London, Hamilton et Toronto, qui continuent d'innover et de fournir des soins malgré d'immenses pressions.
- Intervenants de première ligne et de proximité, dont la compassion et la persévérance sauvent des vies chaque jour.
- Fonctionnaires municipaux et aux élus qui ont fait preuve de respect pour les droits de la personne dans leurs décisions et leur défense des droits.

Votre engagement en faveur de la dignité et de la justice est une lueur d'espoir.

Table des matières

Sommaire.....	1
But de la visite	1
Principales conclusions	1
Résumé des recommandations	3
Contexte de la visite	4
L’Initiative de lutte contre l’itinérance hors refuge et les campements	6
Résultats du financement des plans communautaires d’intervention dans les campements	6
Leçons apprises : Ressources et délais limités	7
Les grands thèmes qui se sont dégagés de la visite	9
1. Les défaillances de plusieurs systèmes entraînent une augmentation de l’itinérance et rendent les logements adéquats inaccessibles ou très difficiles à obtenir	9
2. Les refuges d’urgence ne représentent ni un logement adéquat ni une solution à long terme	12
3. Les campements sont des espaces de survie lorsqu’il n’y a pas de meilleures options ...	14
4. Les conditions météorologiques extrêmes augmentent les risques pour les personnes en situation d’itinérance	15
5. Les expulsions, l’application de la loi et la criminalisation causent davantage de torts ...	15
6. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont exposées à des risques accrus	17
7. Il faut investir dans un plus grand nombre de mesures de soutien pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis et financer directement les organisations autochtones qui luttent contre l’itinérance.	18
8. La rhétorique de la sécurité publique mine la dignité humaine et met des gens en danger	18
9. Les organisations communautaires sont débordées et confrontées à de graves difficultés	19
10. Le logement et les soins de santé sont indissociables	20
11. Le financement fédéral et provincial est insuffisant	21
L’accent sur la communauté	22
Ce que nous avons entendu dans la région de Waterloo	22
Ce que nous avons entendu à Cambridge.....	22
Ce que nous avons entendu à Kitchener	24
Ce que nous avons entendu à London	26
Ce que nous avons entendu à Hamilton	27
Ce que nous avons entendu à Toronto.....	29
Conclusions et recommandations.....	32
Recommandations.....	32

Sommaire

Du 21 au 26 septembre 2025, la défenseure fédérale du logement a visité la région de Waterloo (y compris les villes de Cambridge et de Kitchener) ainsi que London, Hamilton et Toronto pour entendre directement les résidents des campements, les travailleurs de première ligne, les organisations communautaires et les décideurs locaux. Le but du voyage était d'évaluer l'incidence des interventions fédérales, provinciales et municipales sur la vie des gens et de surveiller la mise en œuvre des investissements fédéraux aux réponses aux campements.

But de la visite

- Rencontrer des personnes qui vivent dans des campements et écouter leurs expériences vécues.
- Comprendre les répercussions de l'application des lois par la municipalité et des politiques provinciales.
- Évaluer comment les fonds fédéraux dans le cadre de l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements (ILIHRC) contribuent à des approches fondées sur les droits de la personne et à un dialogue significatif avec les résidents de campements en pratique.
- Renforcer les relations avec les municipalités, les organisations communautaires et les détenteurs de droits.

Principales conclusions

Dans les cinq villes, on a identifié des thèmes récurrents :

- 1. Les défaillances de plusieurs systèmes entraînent une augmentation de l'itinérance et rendent les logements adéquats inaccessibles ou très difficiles à obtenir.** Les gens qui vivent dans des campements veulent déménager dans un logement adéquat¹, mais ils sont confrontés à une grave pénurie de logements abordables et accessibles, à un manque de soutiens le cas échéant et à des obstacles bureaucratiques.
- 2. Les refuges d'urgence ne représentent ni un logement adéquat ni une solution à long terme.** Les personnes vivant dans des campements et les défenseurs des droits ont toujours déclaré que la plupart des refuges sont dangereux, surpeuplés et inaccessibles. La défenseure a également appris que la plupart des refuges fonctionnent déjà à 100 %

¹ Selon le droit international, la définition de logement adéquat comprend la sécurité, l'abordabilité, l'habitabilité, l'accessibilité, l'accès aux services de base, l'emplacement en proximité des services sociaux et le caractère culturellement approprié. Pour en savoir plus : <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/individus/le-droit-au-logement/logement-droit-personne>

de leur capacité. Bon nombre de résidents de campements se sentaient plus en sécurité dans les campements malgré les risques.

3. **Les campements sont des espaces de survie lorsqu'il n'y a pas de meilleures options.** Les personnes vivant dans des campements ont déclaré qu'elles croient que leur campement est la meilleure option qui s'offre à elles.
4. **Les conditions météorologiques extrêmes augmentent les risques pour les personnes en situation d'itinérance.** Bien que la plupart des municipalités s'améliorent dans leur planification et prennent des mesures pour atténuer les risques liés au temps froid en hiver, on n'en fait pas assez pour comprendre et atténuer les répercussions sur la santé des conditions météorologiques extrêmes pendant d'autres saisons (p. ex., chaleur, pluie, vents, inondations) sur les personnes en situation d'itinérance.
5. **Les expulsions, l'application de la loi et la criminalisation causent davantage de torts.** Les expulsions forcées dispersent les gens, détruisent les outils de survie et aggravent le trauma. Les participants ont décrit l'insécurité qu'ils ressentent en raison de la menace constante de déplacement et du harcèlement continu. Une approche d'application de la loi fait en sorte qu'il est plus difficile pour les personnes vivant dans des campements d'avoir accès aux services de base, car beaucoup de gens sont poussés de plus en plus loin des organisations et des services qu'ils utilisent régulièrement.
6. **Les femmes et les personnes issues de la diversité de genre sont exposées à des risques accrus.** Les témoignages partagés dans toutes les communautés ont mis en évidence la nature omniprésente de la violence fondée sur le genre et des agressions sexuelles dans les refuges, les hôtels-refuges et la rue.
7. **Il faut investir pour accroître les soutiens destinés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis et financer directement les organisations autochtones qui luttent contre l'itinérance.** Les gouvernements doivent reconnaître le contexte particulier des traumatismes et de la méfiance des Autochtones et y réagir adéquatement.
8. **La rhétorique selon laquelle les campements constituent un danger pour la sécurité publique mine la dignité humaine et met des gens en danger.** Un langage stigmatisant et des politiques fondées sur l'application de la loi augmentent l'hostilité à l'égard des personnes non hébergées.
9. **Les organisations communautaires sont débordées.** Les groupes d'entraide et les fournisseurs de services innovent pour combler les lacunes, mais ils manquent de ressources et sont de plus en plus confrontés à l'hostilité du public et des dirigeants municipaux.

- 10. Le logement et les soins de santé sont indissociables.** Les personnes en situation d'itinérance sont surreprésentées dans les services d'urgence et les établissements de soins de santé. On leur refuse parfois des soins vitaux en raison de leur situation. Lorsque les hôpitaux renvoient des gens à l'itinérance, il est peu probable que leur santé s'améliore. L'absence de soins intégrés aggrave les problèmes de santé mentale et physique, qui peuvent inclure les amputations, les surdoses, la toxicomanie et les suicides.
- 11. Le financement fédéral et provincial n'est pas suffisant.** Bien que l'ILIHRC ait apporté une aide à court terme, les municipalités ont indiqué que les ressources étaient loin de suffire pour faire face à l'ampleur de la crise. Les municipalités ont besoin d'engagements financiers à long terme de la part des deux autres ordres de gouvernement qui leur permettront de planifier et de coordonner efficacement la prestation de logements adéquats avec des soins de santé et d'autres mesures de soutien, au besoin.

Résumé des recommandations

La défenseure demande ce qui suit à tous les ordres de gouvernement :

1. Accroître et soutenir les investissements fédéraux dans des interventions axées sur les droits de la personne pour les campements.
2. Mettre fin aux expulsions forcées des campements et à la criminalisation de l'itinérance.
3. Cesser d'utiliser des méthodes coercitives qui forcent les gens à choisir entre le préjudice causé par une expulsion et un logement inadéquat.
4. Intégrer le logement et les soins de santé.
5. Mettre en place des programmes et des mesures de soutien adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes pour les Autochtones.
6. Lutter contre la violence fondée sur le sexe et systémique.
7. Mettre en place des stratégies et des ressources pour réagir aux conditions météorologiques extrêmes tout au long de l'année.
8. Protéger et renforcer les organisations communautaires.
9. S'assurer que des fonds sont fournis pour protéger le droit à un logement adéquat pour les demandeurs d'asile.

Contexte de la visite

Du 21 au 26 septembre 2025, la défenseure fédérale du logement a visité la région de Waterloo (y compris les villes de Cambridge et de Kitchener) ainsi que London, Hamilton et Toronto. Après la visite, la défenseure a effectué un suivi en parlant avec plusieurs personnes qui n'étaient pas disponibles pour une réunion en personne pendant la semaine.

Cette visite faisait suite à la publication du rapport de 2024 de la défenseure intitulé [Respect de la dignité et des droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement](#), qui indiquait clairement que les campements sont l'un des exemples les plus urgents où le Canada manque à ses obligations de respecter et de protéger le droit de la personne à un logement adéquat. Le rapport de 2024 demandait ce qui suit à tous les gouvernements :

1. Agir immédiatement pour sauver des vies.
2. Mettre fin aux expulsions forcées des campements.
3. Travailler ensemble pour s'assurer que les municipalités reçoivent le soutien dont elles ont besoin.
4. Respecter les droits intrinsèques des peuples autochtones.
5. Respecter et faire respecter tous les droits de la personne.
6. Offrir des options de logement permanent aussi rapidement que possible.
7. S'attaquer aux causes profondes des campements.

En particulier, le rapport de la défenseure exhortait le gouvernement fédéral à jouer un rôle de chef de file en débloquant de nouveaux fonds et en coordonnant les efforts pour répondre à la crise des droits de la personne dans les campements.

À la suite de ce rapport, le gouvernement fédéral a annoncé en 2024 l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements (ILIHRC), dans le cadre de laquelle un nouveau financement fédéral de **250 millions de dollars** a été affecté sur une période de deux ans à des réponses aux campements axées sur les droits de la personne. Ces fonds seront égalés par les provinces, les territoires et les municipalités.

La visite de la défenseure en Ontario a permis de voir comment cet investissement est utilisé sur le terrain et d'entendre directement les personnes les plus touchées. Plus précisément, les objectifs de la visite étaient les suivants :

- Rencontrer des personnes qui vivent dans des campements et entendre directement ce qu'elles ont à dire sur leurs réalités.
- Discuter avec les fournisseurs de services, les organisations communautaires et les dirigeants municipaux.
- Évaluer comment les fonds fédéraux dans le cadre de l'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements (ILIHRC) contribuent à des approches fondées

sur les droits de la personne et à une consultation significative des résidents de campements sur le terrain.

- Comprendre les répercussions sur les droits de la personne des réponses locales aux campements.

Pour aider les gouvernements à donner suite à ses recommandations, la défenseure a également publié des rapports et des outils supplémentaires pour approfondir la compréhension des approches fondées sur les droits de la personne aux réponses apportées aux campements et comment les mettre en œuvre. Ces ressources comprennent :

- [Campements et obligations légales : Droits et relations en évolution](#)
- [Guide pour un engagement significatif et l'intégration d'une approche fondée sur les droits de la personne dans les réponses aux campements](#)

L'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements

[L'Initiative de lutte contre l'itinérance hors refuge et les campements](#) (ILIHRC) fédérale a été conçue comme une aide à court terme (deux ans) pour permettre aux municipalités d'innover dans l'application d'une approche fondée sur les droits de la personne des campements. En Ontario, les municipalités bénéficiaires, y compris la région de Waterloo, London, Hamilton et Toronto, ont égalé le financement.

Dès le début, il était évident que les 250 millions de dollars fédéraux alloués ne feraient qu'effleurer la surface des fonds nécessaires pour régler le problème des campements. La défenseure s'est également dite préoccupée par le manque de consultation avec les gouvernements autochtones dans la conception de l'ILIHRC et par l'absence d'objectifs clairs sur la façon dont les fonds devraient profiter aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis en situation d'itinérance. Néanmoins, la défenseure a salué cette initiative comme une première étape pour s'attaquer à ce problème urgent et transformer les réponses aux campements de l'application de la loi d'abord en une approche fondée sur les droits de la personne.

Résultats du financement des plans communautaires d'intervention dans les campements

La défenseure a entendu que la région de Waterloo, London, Hamilton et Toronto ont pris des mesures pour intégrer certains éléments d'une approche fondée sur les droits de la personne dans leurs interventions locales. La défenseure demeure préoccupée par le manque de participation significative des personnes vivant dans les campements et des Autochtones, ainsi que par l'utilisation continue d'approches axées sur l'application de la loi et d'expulsions forcées.

Dans la région de Waterloo, le financement a appuyé les efforts visant à accroître la capacité des services de proximité et à offrir des services de relogement aux personnes vivant dans des campements. Cependant, les responsables locaux ont insisté sur le fait que la période de deux ans et l'absence de fonds d'exploitation soutenus empêchaient un changement systémique. La défenseure a entendu dire que la situation dans la région de Waterloo était également compliquée par la difficulté d'amener les administrations municipales sous-régionales à suivre l'orientation régionale. Dans le cas de Cambridge, elle a entendu dire que la ville expulsait les résidents des campements sans en avertir la région.

London a utilisé le financement de l'initiative pour renforcer sa réponse systémique de l'ensemble de la communauté (*Whole of Community System Response*) qui comprend des logements temporaires et des partenariats élargis. Cependant, les organisations de femmes et

les organisations autochtones ont signalé un sous-financement persistant et l'absence de soutiens adaptés au genre.

Hamilton a consacré une partie de ses fonds de l'ILIHRC à la construction d'un refuge extérieur dans la région de Barton/Tiffany et à des initiatives dirigées par des Autochtones par l'entremise de son comité consultatif. Cependant, le retour de la ville à une approche coercitive des campements, qui était justifiée en partie par le fait que les nouvelles places à Barton/Tiffany rendaient les campements inutiles, a érodé la confiance du public.

À Toronto, 25 millions de dollars de fonds de l'ILIHRC ont permis d'élargir le modèle amélioré de services de proximité (*Enhanced Outreach Model*) de la ville dans des endroits comme Dufferin Grove, et 20 % des fonds ont été attribués aux partenaires autochtones. La défenseure a appris que les fonds étaient principalement affectés à des initiatives dans le noyau urbain et qu'il n'y en avait pas assez pour profiter aux personnes vivant dans des campements éloignés.

Leçons apprises : Ressources et délais limités

La défenseure a entendu les dirigeants municipaux qu'elle a rencontrés dire que les ressources étaient loin de suffire pour régler la crise. Les municipalités ont exprimé le besoin d'engagements financiers à long terme qui leur permettraient de planifier et de coordonner efficacement la prestation de logements adéquats avec des soins de santé et d'autres mesures de soutien en fonction des besoins.

Bien que le programme ait été mis en œuvre rapidement pour répondre à l'urgence de la crise, cela a nui à la capacité des municipalités d'innover et d'utiliser les fonds de façon plus stratégique en les complétant par des fonds du programme fédéral Vers un chez-soi et de sources provinciales. Les organisations communautaires ont exprimé leur frustration parce qu'elles n'avaient pas suffisamment participé à la conception des plans communautaires d'intervention dans les campements et que l'ILIHRC représentait une occasion manquée.

Les municipalités ont indiqué qu'elles avaient pu utiliser les fonds de l'ILIHRC pour reloger certaines personnes, mais la durée du programme de deux ans sans attente de renouvellement signifie que les municipalités ne sont pas en mesure de maintenir leurs activités ou de régler des problèmes systémiques. Un financement continu et durable est nécessaire. Il faut aussi que les provinces et les territoires coordonnent le financement des soins de santé et que tous les ordres de gouvernement déploient des efforts plus importants et plus concertés pour endiguer les entrées en itinérance.

Dans l'ensemble, bien que l'ILIHRC ait donné lieu à d'importantes premières étapes en matière d'approches et de planification axées sur les droits de la personne, la défenseure a constaté que

sa courte durée et son financement insuffisant ont limité la capacité des municipalités à soutenir le progrès ou à s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance.

La conclusion claire de la défenseure est que le financement réservé aux interventions fondées sur les droits de la personne dans les campements ne doit pas se terminer par un projet pilote ponctuel. L'urgence qui a motivé sa création existe toujours et s'est accentuée dans la plupart des endroits. Sans continuité, les municipalités sont obligées de revenir à des approches axées sur la crise et l'application de la loi qui violent les droits de la personne et gaspillent les ressources publiques.

Les grands thèmes qui se sont dégagés de la visite

« L'illusion que les gens sont logés est fausse. L'itinérance a doublé – les gens sont simplement dispersés, plus difficiles à trouver et plus à risque. »

1. Les défaillances de plusieurs systèmes entraînent une augmentation de l'itinérance et rendent les logements adéquats inaccessibles ou très difficiles à obtenir

L'itinérance est en hausse

Les personnes en situation d'itinérance et vivant dans des campements ont dit à la défenseure que leur objectif est d'emménager dans un logement adéquat, c'est-à-dire sécuritaire, habitable, dans leur communauté et près des services et des ressources dont elles ont besoin, accessible, abordable et adapté à la culture.

Selon l'Association des municipalités de l'Ontario, plus de 80 000 personnes sont en situation d'itinérance dans la province. Les données des plus récents dénombrements ponctuels partagés par les personnes que la défenseure a rencontrées ont souligné que le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente dans les municipalités visitées par la défenseure. Un nombre disproportionné de personnes en situation d'itinérance sont autochtones. Les organisations communautaires ont signalé une augmentation spectaculaire du nombre d'aînés en situation d'itinérance. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet du nombre croissant de nouveaux arrivants et de demandeurs d'asile qui sont en situation d'itinérance. Les répercussions intersectionnelles de l'itinérance, de la discrimination fondée sur le genre et du racisme sont également ressenties plus durement par les femmes, les communautés racisées, les personnes issues de la diversité de genre et les personnes handicapées.

Obstacles systémiques

Les personnes avec lesquelles la défenseure s'est entretenue ont souligné les nombreux obstacles auxquels elles sont confrontées, y compris le prix élevé des loyers, la nécessité de payer le premier et le dernier mois de loyer, la longueur des listes d'attente et les obstacles bureaucratiques liés à l'admissibilité aux programmes. À Hamilton, les gens peuvent attendre des années avant d'être inscrits sur la liste d'attente pour un logement social, compte tenu de l'arriéré du traitement des demandes. L'accès au logement social peut prendre plus d'une décennie en raison du manque de logements.

Les organisations communautaires ont exprimé leur frustration à l'égard des obstacles bureaucratiques mis en place pour permettre aux gens d'accéder aux prestations du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Même

lorsque les efforts sont couronnés de succès, les montants fournis ne suffisent pas à payer le loyer sur le marché privé.

Il y a aussi d'énormes écarts entre les systèmes conçus pour lutter contre l'itinérance et les autres systèmes connexes. La défenseure a entendu parler de trois importantes voies qui mènent à l'itinérance :

- **Le système de protection de l'enfance** : À 20 ans, les jeunes adultes ne sont plus pris en charge et on s'attend à ce qu'ils soient autonomes. Pourtant, bon nombre d'entre eux n'ont pas les aptitudes à la vie quotidienne et les réseaux de soutien dont ils ont besoin, et beaucoup continuent de vivre des traumatismes.
- **Sorties d'hôpital** : Les pressions exercées dans le système de soins de santé poussent les hôpitaux à renvoyer les gens de manière précoce. Il y a beaucoup d'éléments de preuve qui montrent que cela mène à des sorties vers l'itinérance. Les gens peuvent aussi perdre leur logement pendant leur séjour à l'hôpital. Souvent, les personnes qui terminent un programme de traitement de la toxicomanie n'ont pas de logement convenable. En l'absence d'un logement adéquat après le traitement, ils retournent trop souvent dans l'environnement qui a soutenu leur dépendance et risquent de se retrouver à survivre dans la rue.
- **Le système judiciaire** : Une fois libérés, les anciens détenus manquent de ressources pour faire la transition vers un logement adéquat. Souvent, ils perdent leur logement pendant leur séjour en prison. La défenseure a également appris que certains détenus ont reçu des listes désuètes de services lorsqu'ils étaient libérés.

Contrainte d'accepter un logement inadéquat

Les gens ont aussi parlé du manque d'options qui leur étaient offertes. Souvent, lorsqu'arrive leur tour sur la liste d'attente, les gens entendent qu'ils doivent prendre ce qui est disponible (même si c'est loin ou si le logement est inhabitable), sinon ils seront tout simplement retirés de la liste. Des pressions sont exercées sur les personnes pour qu'elles acceptent tout ce qui est offert pour sortir d'un campement, même si l'immeuble est dangereux, infesté de punaises de lit, comprend des logements sans portes ou se trouve à des kilomètres de son réseau personnel et des ressources. Certains logements peuvent également être assortis de conditions trop strictes, comme l'interdiction d'invités, qui empêchent les clients et font qu'il est plus difficile pour les parents d'être réunis avec leurs enfants. Comme l'a dit un intervenant de proximité : « Les gens de la rue se voient offrir des logements dans un petit sous-ensemble des pires immeubles. » La défenseure a également entendu dire que les mères célibataires peuvent être expulsées d'un refuge avec leurs enfants si elles ne respectent pas leur plan de logement. Les offres de logement pour les personnes vivant en campement sont souvent accompagnées de menaces d'expulsion forcée, à moins que l'offre ne soit acceptée dans un délai très court. Une

fois qu'une offre est acceptée, les gens se retrouvent dans une nouvelle situation qui ne répond pas à leurs besoins et qui les prépare à un autre échec.

Le besoin de logements avec services de soutien conformes aux droits de la personne

Même si tout le monde n'aura pas besoin d'un soutien intensif, bon nombre des personnes qui vivent actuellement dans des campements auront besoin de logements avec services de soutien. Les types et la durée des mesures de soutien varieront en fonction des besoins individuels; certaines personnes n'ont besoin que d'un soutien minimal, tandis que d'autres personnes auront besoin d'un soutien intensif pour le reste de leur vie.

Au cours de la visite, la défenseure a entendu dire qu'il y avait un écart énorme entre le besoin de logements supervisés et le nombre de places disponibles. Elle a également entendu parler du défi que les fournisseurs doivent relever pour avoir accès à des fonds de fonctionnement qui permettent d'offrir les soutiens et les services nécessaires. C'est parce que les fonds pour la construction de logements proviennent des fonds destinés au logement, tandis que les fonds pour le soutien viennent de ceux destinés aux soins de santé et aux services sociaux. La défenseure a entendu parler de projets qui étaient prêts à être réalisés, mais qui manquaient de financement pour embaucher le personnel nécessaire. La défenseure a également entendu des préoccupations selon lesquelles la province pourrait envisager de transférer la responsabilité du logement supervisé au niveau municipal sans ressources ou consultations appropriées.

La défenseure a entendu dire que le problème est exacerbé dans certaines municipalités, où on hésite à construire les logements supervisés dont les gens ont besoin dans l'espoir que les personnes en situation d'itinérance s'en iront et deviendront le problème de quelqu'un d'autre.

La défenseure a également entendu parler de la nécessité d'une norme conforme aux droits de la personne pour les logements avec services de soutien. Elle a visité et entendu parler de plusieurs excellents modèles qui incarnent une approche fondée sur les droits de la personne. Elle a également entendu parler de modèles qui suivent un modèle plus carcéral où le soutien se résume par un vigile ou de modèles où le personnel de soutien n'est pas disponible en tout temps. Certaines organisations assujettissent les résidents à une entente de programme avec des règles très strictes plutôt que de leur accorder des baux qui leur donnent les mêmes droits d'occupation que tout autre locataire, y compris le droit à la sécurité d'occupation.

Exemple : Dunn House – Toronto

Pendant son séjour à Toronto, la défenseure s'est rendue à Dunn House, un ensemble permanent de logements supervisés exploité en partenariat avec des fournisseurs de soins de santé. Le modèle novateur, cofinancé par tous les ordres de gouvernement et le Réseau universitaire de santé, offre des logements selon une approche fondée sur les droits de la personne qui comprend des soins de santé sur place ainsi que de l'aide pour naviguer dans les services sociaux. Élément crucial, les résidents disposent d'un bail qui offre une garantie du droit à la sécurité d'occupation. Les coûts sont abordables, et l'immeuble et les services ont été conçus pour assurer l'accessibilité, la disponibilité des services ainsi que l'adéquation culturelle.

Un résident a déclaré : « Dunn House m'a permis de devenir moi-même pour la première fois. »

Le modèle met en évidence une approche prometteuse qui pourrait être mise à l'échelle au moyen de Maisons Canada et de la prochaine Stratégie nationale sur le logement.

La nécessité de prendre plus de mesures pour prévenir l'itinérance

Il est de plus en plus difficile de trouver un logement convenable parce que les gouvernements ne se sont pas attaqués aux facteurs systémiques qui alimentent l'itinérance. Ces facteurs concernant l'offre comprennent la perte rapide de logements locatifs abordables en partie à cause de la financiarisation et du manque d'investissements dans les logements sociaux et hors marché. Parmi les facteurs systémiques, on compte également les défaillances des systèmes sociaux, comme les aides au revenu, les soins de santé mentale et physique, la protection de l'enfance et la justice pénale, qui s'ajoutent au racisme et à la discrimination.

2. Les refuges d'urgence ne représentent ni un logement adéquat ni une solution à long terme

Préoccupations relatives à la sécurité

Les personnes vivant dans des campements et les défenseurs des droits ont toujours déclaré que la plupart des refuges sont dangereux, surpeuplés et inaccessibles. La plupart se sentaient plus en sécurité dans les campements, malgré les risques associés. Même lorsque les gens veulent avoir accès à un refuge, il n'y a pas suffisamment de places disponibles ou ces places ne

sont pas accessibles pour quelqu'un qui a un animal de compagnie, une personne handicapée, une personne en couple ou une famille.

La plupart des gens à qui nous avons parlé et qui vivaient dans des campements avaient déjà vécu dans des refuges, des hôtels d'urgence ou des motels. Ils nous ont fait part de leur expérience de violence, y compris la violence sexuelle et le vol. Une personne a raconté qu'elle a été victime d'une agression sexuelle et qu'elle craignait de rencontrer l'agresseur, qui était en liberté sous caution, dans le refuge. En raison de leurs expériences traumatisantes dans le système d'hébergement, ils se sentaient plus en sécurité dans un campement. Les gens nous ont dit qu'à leur avis, les mesures de sécurité en place dans les refuges ne visent qu'à protéger le personnel des refuges.

Les personnes vivant dans des campements, les fournisseurs de services et les défenseurs des droits ont également exprimé la crainte que la violence sexuelle, l'exploitation et le trafic soient parfois utilisés pour justifier l'expulsion de campements. Ils ont souligné que les expulsions ne font que rendre les gens plus vulnérables. Et comme l'a fait remarquer la défenseure, on n'expulse pas tout le monde dans un immeuble d'habitation si un crime y est commis.

Le manque d'espaces quand on en a besoin

En plus des préoccupations au sujet de la violence, les personnes à qui la défenseure a parlé ont souligné l'insécurité liée au fait de ne jamais savoir avec certitude si elles obtiendraient un lit dans un refuge. La défenseure a entendu dire que la plupart des refuges fonctionnent au maximum de leur capacité. Dans de nombreux cas, il y a de longues files d'attente pour entrer chaque soir. Les gens qui travaillent pour des organisations communautaires ont exprimé leur frustration face à la difficulté de trouver des lits dans les refuges pour les personnes dans le besoin. Malgré l'affirmation selon laquelle « la première porte est la bonne », il y a encore un manque de coordination et de communication pour être en mesure de trouver des places dans les refuges lorsqu'on en a besoin.

Les gens se sont également dit préoccupés par le fait que des personnes puissent faire face à des restrictions d'accès parce qu'elles ont enfreint les règles du refuge, car ces décisions sont souvent prises par des personnes qui n'ont pas reçu de formation sur les approches tenant compte des traumatismes ou qui ne sont pas équipées pour comprendre les troubles de santé mentale des personnes fréquentant les refuges et y répondre.

Même lorsqu'ils sont disponibles, la plupart des refuges forcent les gens à sortir pendant la journée, ce qui leur impose un fardeau supplémentaire, car ils doivent transporter leurs biens avec eux et trouver des endroits où elles peuvent rester durant la journée.

3. Les campements sont des espaces de survie lorsqu'il n'y a pas de meilleures options

La meilleure option disponible

Les personnes vivant en campement ont déclaré qu'elles croient que leur campement est la meilleure option qui s'offre à elles. Bien qu'elles reconnaissent les dangers et préféreraient avoir un logement convenable, elles croient que leur campement offre plus de sécurité, étant donné leurs circonstances personnelles.

On a également entendu que la plupart des campements offrent un plus grand sentiment d'appartenance et de soutien mutuel que les refuges. Les résidents ont également un endroit où se réfugier contre la chaleur, la pluie ou le froid pendant la journée.

Les organisations communautaires ont souligné les avantages que les campements peuvent offrir en raison de la facilité à localiser des personnes pour fournir des services. La défenseure a entendu des histoires de gens qui ont raté l'occasion d'obtenir un logement permanent parce qu'on ne pouvait pas les trouver le moment venu. Les fournisseurs de soins de santé ont souligné l'importance de savoir où chercher les gens pour leur offrir des soins de santé primaires ou assurer le suivi des traitements et des ordonnances. Les travailleurs de proximité se sont dit préoccupés par la difficulté de trouver des gens qui ont été forcés de déménager.

Bien que les campements ne soient pas une solution à l'itinérance, la défenseure a entendu comment ils peuvent offrir un degré de stabilité qui peut constituer une étape importante vers un logement adéquat. Par exemple, un certain nombre de personnes ont raconté avoir été en mesure d'occuper un emploi tout en vivant dans un campement, jusqu'à ce que le campement soit dégagé et qu'elles aient été forcées de déménager dans une région plus éloignée.

La défenseure est préoccupée par le fait que, dans certaines municipalités, la stratégie « Logement d'abord » est utilisée comme arme pour justifier le démantèlement des campements. Tout le monde s'accorde à dire qu'un campement n'est pas un logement adéquat. Toutefois, les risques liés à la vie sous une tente ne justifient pas l'expulsion lorsque les municipalités n'ont pas de logements ou de soutiens pour offrir une meilleure option qui répond aux besoins individuels.

La nécessité de prendre des mesures urgentes pour répondre aux besoins fondamentaux

Bien que les campements offrent un espace de survie, les gouvernements n'en font pas assez pour répondre aux besoins essentiels et respecter la dignité humaine fondamentale des personnes vivant en campement. Bien que des bénévoles et des organisations communautaires apportent leur aide, l'accès à des aliments nutritifs est insuffisant. L'accès aux toilettes, à l'eau potable, aux douches, à des machines à laver et aux points de recharge des cellulaires est

souvent laissé au bon vouloir de la municipalité ou des organismes communautaires et n'est souvent disponible que pendant les heures d'ouverture. Le papier hygiénique et les stations de lavage des mains sont rarement proposés.

4. Les conditions météorologiques extrêmes augmentent les risques pour les personnes en situation d'itinérance

La défenseure a également entendu parler du risque accru pour les personnes en situation d'itinérance causé par des conditions météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur survenues dans le Sud de l'Ontario cet été. Bien que la plupart des municipalités s'améliorent dans leur planification pour le temps froid en hiver et prennent des mesures pour en atténuer les risques, on n'en fait pas assez pour comprendre et atténuer les répercussions de la chaleur sur la santé des personnes en situation d'itinérance. De même, les municipalités doivent tenir compte de la fréquence croissante d'autres formes de conditions météorologiques extrêmes, y compris la pluie, le vent et les inondations.

Un rapport récent de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri a démontré que « les personnes en situation d'itinérance courent un risque accru de développer des maladies liées à la chaleur en raison d'une exposition constante à des conditions environnementales difficiles, car elles sont obligées de passer de longues périodes à la lumière directe du soleil et sur du béton surchauffé². » En raison de leur manque de logement, les personnes en situation d'itinérance sont plus exposées à la chaleur extrême et n'ont qu'un accès limité aux douches et aux toilettes. Les règlements et les politiques restrictives qui interdisent l'accès aux espaces publics, aux fontaines à eau et à d'autres services les empêchent de s'hydrater, de se reposer ou de trouver de l'ombre.

5. Les expulsions, l'application de la loi et la criminalisation causent davantage de torts

« La ville veut juste que nous disparaissions. Nous sommes traités comme des hors-la-loi – toujours en quête de sécurité. »

Les expulsions forcées rendent plus difficiles la survie et la recherche d'un logement

Les expulsions forcées dispersent les gens, détruisent les outils de survie et aggravent le traumatisme. Les participants ont décrit l'insécurité qu'ils ressentent sous la menace constante de déplacement et de harcèlement continu. L'application de la loi fait en sorte qu'il est plus

² FEANTSA, HEATWAVES: THE IMPACT ON PEOPLE EXPERIENCING HOMELESSNESS, juin 2025.

https://www.feantsaresearch.org/public/user/Resources/Feantsa_Heat_Waves_Final.pdf La citation a été traduite de l'anglais par nos soins.).

difficile pour les personnes vivant en campement d'avoir accès aux services de base, car beaucoup de gens sont poussés loin des organisations et des services qu'ils utilisent régulièrement pour accéder à l'hygiène, au chauffage, à la climatisation et à la nourriture. Les gens installent leurs tentes dans des endroits que les services médicaux d'urgence ne peuvent pas atteindre, ce qui accroît considérablement les risques pour leur santé. Les expulsions des campements lors d'événements météorologiques extrêmes peuvent avoir des conséquences encore plus graves pour la santé et le bien-être des personnes vivant dans des campements.

Criminalisation et expériences de harcèlement

La présence constante d'agents des règlements, de services de sécurité privés ou de policiers est intimidante et crée de l'insécurité. Il y a une menace permanente d'arrestation et d'amendes pour les gens qui essaient de survivre dans l'espace public. Ces amendes deviennent un obstacle supplémentaire lorsqu'elles doivent être payées avant que l'on puisse accéder à un logement. Une personne qui a vécu cette expérience a déclaré qu'il était « illégal d'être une personne en situation d'itinérance ».

L'application accrue de la loi et le manque d'accès à des mesures de soutien donnent aux éléments criminels la possibilité d'exploiter les personnes en situation d'itinérance. Lorsque les besoins fondamentaux des gens en matière de survie ne sont pas satisfaits, ils deviennent plus vulnérables aux trafiquants de drogue et de sexe.

Les personnes en situation d'itinérance ont dit qu'elles se sentent déshumanisées lorsque les forces de l'ordre se concentrent sur leur déplacement, mais n'agissent pas lorsqu'elles sont victimes de violence et de comportement criminel. Elles estimaient que la police n'en fait pas assez pour s'attaquer aux prédateurs sexuels et aux trafiquants qui profitent de la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance.

La défenseure a également entendu parler d'informations selon lesquelles les autorités locales refusaient l'accès aux défenseurs des droits et aux médias pendant que se déroulaient des expulsions de campements. Certains ont été empêchés de fournir de l'eau ou d'offrir d'autres formes de soutien lors des opérations de dégagement de campements. Les défenseurs des droits qui ont tenté d'offrir leur aide ont signalé qu'ils avaient été menacés d'arrestation pour avoir interféré avec une enquête en cours.

La violence et l'application de la loi minent la confiance

La défenseure a également entendu des rapports troublants sur les tactiques violentes et inhumaines utilisées pendant les expulsions, y compris l'expulsion d'une femme âgée au milieu de la nuit et le recours à des chiens pour trouver des gens qui essayaient de rester hors de vue dans les bois. Elle a également entendu parler d'une surveillance accrue et du ciblage des personnes qui fréquentent les campements.

Les gens qui vivent dans des campements et des organisations communautaires ont exprimé leur frustration face à l'incohérence des municipalités qui financent des intervenants de proximité pour offrir des services quand en même temps les agents des règlements continuent d'expulser les campements. La défenseure a entendu dire que les personnes vivant en campement perdent confiance envers les intervenants de proximité municipaux s'ils sont perçus comme collaborant étroitement avec les agents des règlements ou la police.

La répression des sites d'injection sûrs réduit la sécurité des personnes dans la rue

La défenseure a entendu la réaction à la nouvelle loi provinciale qui ferme ou menace de fermer les centres d'injection supervisée. Cela s'ajoute aux expulsions des campements qui forcent les gens à consommer dans des régions éloignées, augmentant le risque de surdoses et de décès, selon les défenseurs locaux. Les intervenants en réduction des méfaits ont signalé une augmentation du harcèlement policier à leur égard, particulièrement lorsqu'ils sont en possession de naloxone ou d'autres fournitures de réduction des méfaits.

6. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont exposées à des risques accrus

Les témoignages partagés dans toutes les communautés ont mis en évidence la nature omniprésente de la violence fondée sur le sexe ou le genre et des agressions sexuelles dans les refuges, les hôtels-refuges et dans la rue. Bon nombre des personnes que la défenseure a rencontrées ont parlé d'histoires d'agressions et d'exploitation sexuelles qu'elles ou un proche avaient vécues. Elle a aussi entendu parler de femmes portées disparues.

Les dangers sont exacerbés par la pénurie de places dans les refuges et les centres d'accueil pour les femmes et les personnes issues de la diversité de genre dans les communautés visitées. L'inquiétude est accentuée lorsque les femmes doivent faire la queue pour se rendre dans les refuges où elles sont souvent confrontées à des prédateurs sexuels.

En raison des risques de violence et de vol, les femmes qui vivent à l'extérieur ont dit qu'elles doivent être accompagnées et qu'elles dorment par quarts pour être plus en sécurité. D'autres ont fait part de leur expérience, ou de celle de personnes qu'elles connaissaient, de devoir échanger des services sexuels contre un endroit sûr où dormir.

7. Il faut investir dans un plus grand nombre de mesures de soutien pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis et financer directement les organisations autochtones qui luttent contre l'itinérance.

Les gouvernements doivent reconnaître le contexte particulier des traumatismes et de la méfiance autochtones et y réagir adéquatement. Les jeunes autochtones, par exemple, sont réticents à l'idée d'aller dans les refuges et préfèrent souvent les campements. La défenseure a entendu dire qu'il n'y a pas assez de consultation d'individus des Premières Nations, inuits et métis. Bien que de nombreuses personnes aient besoin de refuges à accès facile, certains Autochtones ont également besoin d'espaces secs pour faciliter leur rétablissement après une dépendance. La défenseure a entendu parler du manque de soutien adapté à la culture et tenant compte des traumatismes pour les Autochtones. Les soutiens adaptés à la culture devraient comprendre des refuges d'urgence, des refuges de transition, des intervenants autochtones et des programmes qui aident les Autochtones à se rapprocher de leur culture. La défenseure a également entendu parler des défis auxquels sont confrontés de nombreux Autochtones en situation d'itinérance lorsque leurs pièces d'identité sont volées et qu'ils perdent leur carte de statut.

8. La rhétorique de la sécurité publique mine la dignité humaine et met des gens en danger

« Nous ne méritons pas d'être criminalisés ou de perdre notre dignité simplement parce que nous sommes pauvres. »

Comme dans le reste du pays, les problèmes d'itinérance et de campements sont polarisés dans les communautés visitées par la défenseure. Les défenseurs locaux ont parlé de l'« usure de compassion » et des dirigeants politiques qui, dans leurs discours, accordent de plus en plus la priorité aux préoccupations en matière de sécurité des personnes logées au détriment des personnes en situation d'itinérance. Le public logé dit qu'il ne se « sent » pas en sécurité, mais il y a une énorme différence entre **être** en danger et **se sentir** en danger – les gens dans les campements doivent lutter quotidiennement pour leur survie. La perception du public quant à la sécurité devient une arme pour ceux qui veulent justifier la criminalisation de la pauvreté et de l'itinérance.

Le discours sur la sécurité publique est souvent accompagné d'un langage stigmatisant qui dépeint toutes les personnes vivant dans des campements comme des voleurs, des sources de violence et des toxicomanes. Ce discours blâme les personnes concernées plutôt que les causes systémiques et la négligence du gouvernement qui ont contribué au problème. Ce type de langage accroît l'hostilité du public à l'égard des personnes non hébergées et sert à justifier les

approches axées sur l'application de la loi. Cela entraîne souvent une augmentation des investissements dans les services de police qui ne s'attaquent pas aux causes sous-jacentes de l'itinérance et des campements.

Les organisations communautaires sont également préoccupées par le fait que les maires et les conseils municipaux écoutent exclusivement les associations commerciales et ne les consultent pas. Certaines organisations communautaires ont fait part de leur expérience d'être ciblés lors des réunions du conseil en raison de leurs efforts pour défendre les intérêts des personnes vivant en campement.

La défenseure a également entendu des préoccupations concernant la politisation du financement et d'une nouvelle législation provinciale qui encourage les municipalités à renoncer à une réponse aux campements fondée sur les droits de la personne. La défenseure a entendu que :

- [Le projet de loi 6, la Loi de 2025 pour de municipalités plus sûres](#), encourage certaines municipalités à adopter une approche plus coercitive des campements.
- [Le projet de loi 10, la Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en rendant les rues plus sûres et les collectivités plus fortes](#), a rendu plus difficile la prestation des services de réduction des méfaits dont ont besoin de nombreuses personnes vivant dans des campements et des logements supervisés.
- [Le projet de loi 25, Loi de 2025 sur la modernisation de la gestion des situations d'urgence](#), permettrait au ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires d'imposer des ordonnances à un organisme financé par la province pour qu'il adopte une approche fondée sur l'application de la loi encore plus stricte en réponse aux campements.

9. Les organisations communautaires sont débordées et confrontées à de graves difficultés

La défenseure a entendu de nombreux exemples de la façon dont les groupes d'entraide et les fournisseurs de services innovent pour combler les lacunes et élaborer des outils et des stratégies efficaces, mais ces groupes manquent de ressources. Dans bien des cas, les bénévoles investissent leur propre argent dans des tentes, de la nourriture et des options de chauffage, en plus du temps qu'ils y consacrent. Malheureusement, les défenseurs se heurtent de plus en plus à l'hostilité du public et des dirigeants municipaux. Cette hostilité et l'effritement de la confiance nuisent à une collaboration plus efficace.

Les intervenants de proximité en matière de logement des organisations communautaires et des municipalités sont confrontés à des frustrations croissantes, car malgré tous leurs efforts, il

n'y a tout simplement pas de logements disponibles, et il manque de soutiens en santé physique et mentale et d'autres services dont les gens ont besoin. Par exemple, en l'absence de soins de santé mentale, ce sont souvent les intervenants de proximité en matière de logement qui portent le fardeau de la détresse de leurs clients sans avoir les outils, les ressources ou la formation nécessaires.

10. Le logement et les soins de santé sont indissociables

Les personnes en situation d'itinérance sont surreprésentées dans les services d'urgence et les établissements de soins de santé. Les gens qui quittent l'hôpital pour une situation d'itinérance ont peu de chances de voir leur santé s'améliorer. L'absence de soins intégrés aggrave les problèmes de santé mentale et physique et mène souvent à des amputations, à des surdoses, à la dépendance et à des suicides.

La défenseure a également appris que certaines personnes se voient refuser des soins de santé vitaux, comme la chirurgie ou la chimiothérapie, parce qu'elles n'ont pas de résidence permanente où elles peuvent se préparer à ces interventions ou s'en remettre.

Les chercheurs ont également parlé de la nécessité d'utiliser les données sur les soins de santé pour cerner les tendances et suivre l'itinérance, en particulier dans les communautés, y compris les communautés autochtones, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour effectuer des dénombrements ponctuels ou utiliser le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) de Vers un chez-soi.

La défenseure a été encouragée à se renseigner sur deux exemples d'intégration efficace du logement et des soins de santé. Le Greater Hamilton Health Network et les hôpitaux partenaires collaborent avec The Hub pour veiller à ce qu'il y ait un espace chaud pour les personnes qui quittent l'hôpital. Bien que cela ne représente pas une offre de logement adéquat, il garantit aux patients un abri et l'accès à des soins médicaux de suivi. Le deuxième modèle est celui de Dunn House à Toronto, qui propose un logement intégré avec des soins médicaux sur place et d'autres formes de soutien. Les résidents ont leur propre logement avec un bail et il y a une infirmière sur place ainsi que d'autres services.

11. Le financement fédéral et provincial est insuffisant

Dans toutes les municipalités visitées, le message était clair : les fonds provinciaux et fédéraux sont insuffisants pour relever l'ampleur du défi. Le manque de fonds est aggravé par les conflits de compétence, le cloisonnement bureaucratique et la nature à court terme du financement de la plupart des projets. En particulier, comme nous l'avons souligné plus tôt, le financement du logement n'est pas coordonné avec les fonds de fonctionnement requis pour le personnel et la prestation de soins de santé et d'autres soutiens sociaux. Cela nécessite des efforts supplémentaires importants, implique des retards et peut faire en sorte que des projets qui sont prêts à être réalisés ne peuvent pas aller de l'avant parce que les fonds d'exploitation ne sont pas confirmés. Les défenseurs du logement avec services de soutien ont réclamé une nouvelle approche qui permettrait aux fournisseurs de planifier à long terme et d'élaborer des programmes durables.

L'annonce de Maisons Canada donne un certain optimisme, mais les gens attendent de voir à quoi cela ressemblera dans la pratique lorsqu'elle sera mise en œuvre.

Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la fin possible de certains fonds et programmes fédéraux :

- Les gens ont dit craindre que des compressions budgétaires au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres entraînent des répercussions négatives sur les femmes, les personnes issues de la diversité de genre et les personnes racisées qui sont en situation d'itinérance.
- Bien que le financement du programme Vers un chez-soi ait été prolongé jusqu'en mars 2028, il y a de l'incertitude sur la suite, ce qui complique la planification des municipalités et la rétention de personnel.
- La plupart des programmes de la Stratégie nationale sur le logement prendront fin en l'exercice fiscal 2027-2028. En plus du besoin de fonds ciblés pour les personnes en situation d'itinérance, toutes les personnes rencontrées par la défenseure estimaient qu'il y avait un besoin urgent de créer davantage de logements abordables et de préserver les logements actuellement abordables. Le ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a fait part de sa préoccupation selon laquelle le gouvernement fédéral devrait mettre en place la prochaine version de la Stratégie nationale sur le logement le plus rapidement possible afin de faciliter les investissements stratégiques et d'éviter que les programmes de logement ne se retrouvent pas sans financement.

L'accent sur la communauté

La compréhension de la défenseure de la situation dans chaque municipalité était limitée par le temps et les personnes qu'elle pouvait rencontrer, ce qui rend difficile de brosser un tableau complet. Néanmoins, les discussions ont fait ressortir des enjeux et des défis distincts dans chaque communauté qui méritent d'être soulignés. Les questions soulevées ci-dessous sont ressorties de ses discussions en personne au cours du voyage et d'un certain nombre de conversations de suivi, y compris lors de la conférence annuelle de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance qui a eu lieu du 28 au 30 octobre 2025.

Ce que nous avons entendu dans la région de Waterloo

La région de Waterloo se compose de trois villes et de quatre cantons. La défenseure s'est rendue dans les deux villes les plus peuplées : Cambridge et Kitchener. Après la visite en personne de la défenseure, une réunion virtuelle a été organisée entre le personnel de la défenseure et celui de la région de Waterloo qui ont des responsabilités dans les domaines du logement et de l'itinérance.

Dans la région, les services aux personnes en situation d'itinérance sont concentrés à Kitchener pour des raisons historiques et socioéconomiques. Néanmoins, l'itinérance est à la hausse dans toute la région. Bien que la région reçoive le financement fédéral destiné aux personnes en situation d'itinérance, les villes conservent des pouvoirs par l'entremise de règlements administratifs et de zonage pour déterminer le développement du logement et leur propre réponse aux campements.

Ce que nous avons entendu à Cambridge

La défenseure s'est rendue à Cambridge dans la matinée du 22 septembre 2025. Elle a participé à une table ronde avec des organisations communautaires locales offrant des services aux personnes vivant en campement et des défenseurs, puis a rencontré séparément certains conseillers municipaux.

La visite a été l'occasion de donner suite à la lettre que la défenseure a envoyée à la mairesse et au conseil municipal de Cambridge le 4 juillet 2025, en réponse aux avis d'expulsion affichés dans un campement de la ville à la fin du mois de juin.

La visite a également eu lieu la veille du débat du conseil sur une motion visant à étudier la question des expulsions de campements lors d'événements météorologiques extrêmes.

Campements et déplacement

Les campements de Cambridge sont souvent petits et dispersés, mais les gens qui y vivent font constamment face à des menaces d'expulsion. Les fournisseurs de services ont déclaré que certaines personnes avaient été déplacées plusieurs fois au cours d'un seul été. Les participants ont décrit Cambridge comme un « désert de services » par rapport à la ville voisine de Kitchener et les équipes de proximité se démènent pour aider les gens à répondre à leurs besoins fondamentaux.

Les participants ont décrit les déménagements forcés lors de conditions météorologiques extrêmes comme étant particulièrement cruels. Cambridge est une communauté où l'itinérance s'aggrave dans un contexte d'hostilité active de certains dirigeants municipaux, de services limités et d'obstacles systémiques à la construction de logements supervisés.

Motion sur les conditions météorologiques extrêmes et considérations politiques du conseil

L'un des principaux enjeux de la visite a été une motion présentée au Conseil municipal de Cambridge pour étudier la possibilité d'interrompre les expulsions des campements lors de phénomènes météorologiques extrêmes. Les conseillers Scott Hamilton et Ross Earnshaw ont présenté la motion à la suite de la lettre de la défenseure en juillet, citant les obligations en matière de droits de la personne et les risques posés par le changement climatique. Malgré d'importantes délégations de citoyens, d'universitaires et de fournisseurs de services concernés, la motion visant à étudier la question a été rejetée par six voix contre trois.

La défenseure est également préoccupée par l'affirmation, répétée au cours de la réunion du conseil, qu'on lui a fourni des renseignements erronés sur les expulsions de campements qui devaient avoir lieu pendant une vague de chaleur.

Avant d'envoyer sa lettre au conseil de Cambridge, la défenseure a été informée que des avis d'expulsion avaient été affichés au campement le 20 juin et que la police et les agents des règlements se sont présentés pour exécuter les expulsions le 24 juin.

Elle a appris par la suite que des avis d'expulsion avaient été affichés de nouveau le 16 juillet et que les agents des règlements et la police s'y étaient présentés.

Cette séquence d'événements n'a pas été contredite par la ville de Cambridge. Le fait que les expulsions n'aient pas eu lieu ne modifie pas fondamentalement la nature des préoccupations de la défenseure. Au cours de la réunion du conseil, les représentants de la municipalité ont mentionné qu'il y avait une politique officielle en place pour ne pas expulser quelqu'un dans des conditions météorologiques extrêmes. Toutefois, cela n'explique pas le moment choisi

d'émettre les avis d'intrusion et soulève des préoccupations au sujet de la reddition de comptes et de la transparence dans la mise en œuvre des politiques.

Hostilité et harcèlement

La défenseure a entendu que les personnes vivant en campement et les fournisseurs de services locaux ont l'impression qu'on ne les écoute pas lorsqu'ils expriment leurs besoins ou partagent des solutions qui peuvent contribuer à réduire l'itinérance et la souffrance dans la communauté.

Les participants ont signalé que certains représentants de la ville se sont engagés dans une hostilité ouverte envers les fournisseurs de services communautaires et leurs défenseurs. Les intervenants de proximité ont déclaré avoir été harcelés lors des expulsions, tandis que les résidents ont signalé des actes de surveillance par des particuliers et même des incendies criminels ciblant des sites de campement.

Lors de la visite de la défenseure, certaines personnes ont souligné que les règlements de Cambridge empêchent les équipes de proximité de la région de mettre en place des services de santé mobiles et que les personnes en situation d'itinérance sont exposées à des conditions météorologiques dangereuses sans espace de repos ou de rétablissement adéquat.

Ce que nous avons entendu à Kitchener

Dans l'après-midi du 22 septembre 2025, la défenseure a rencontré des organisations communautaires, des fournisseurs de services, des experts et des défenseurs à Kitchener pour entendre parler des réalités de l'itinérance dans des lieux extérieurs et des réponses locales aux campements. Elle a participé à une table ronde avec des organisations communautaires locales offrant des services aux personnes vivant en campement et des défenseurs.

Les participants ont insisté sur le fait que les dénombrements ponctuels de 2021 et 2024 démontrent que l'itinérance dans des lieux extérieurs a plus que doublé au cours des dernières années, en raison de la hausse des loyers, de l'insuffisance du soutien au revenu et des défaillances des systèmes de logement et de soins de santé. Les fournisseurs de services ont signalé des niveaux croissants de violence sexuelle et de traite dans les motels et les campements. Des femmes, des hommes et des personnes issues de la diversité de genre ont décrit avoir été contraints, agressés ou ciblés pendant qu'ils séjournaient dans des refuges temporaires ou des motels financés par la région. Lorsque cette question a été soulevée auprès des employés de la région, ils ont dit qu'ils étaient au courant du problème et qu'ils prenaient des mesures pour accroître la sécurité.

Les litiges minent la confiance

La visite a permis à la défenseure de visiter le campement situé au 100, rue Victoria Nord, à Kitchener. Cela fait suite à la [lettre ouverte qu'elle a envoyée au conseil régional le 16 juillet 2025](#) au sujet des efforts déployés par la région pour expulser le campement afin de faire place à la construction d'un nouveau centre de transport en commun.

Le 27 janvier 2023, le juge Michael Valente a statué que les tentatives de la région de Waterloo pour expulser le campement du 100, rue Victoria, constituaient une violation des droits garantis aux résidents par la Charte. Deux ans plus tard, en avril 2025, le conseil régional a adopté un règlement propre au site pour permettre à la région de libérer le terrain dont elle dit avoir besoin pour un nouveau centre de transport en commun qui sera construit à proximité. Le 6 juin 2025, les services juridiques communautaires de la région de Waterloo ont déposé une requête demandant une injonction pour empêcher l'expulsion.

La défenseure a également fourni un affidavit dans cette affaire fondée sur son rapport et ses recommandations sur les campements de personnes en situation d'itinérance, *Respect de la dignité et les droits de la personne*, qui a été publié en 2024.

Les participants à la table ronde ont reproché à la région de plaider contre des personnes en situation d'itinérance qui défendent simplement leurs droits. Ils ont également exprimé des préoccupations au sujet de l'absence de consultation publique avant l'adoption par le conseil régional d'un règlement stipulant que les personnes vivant au 100, rue Victoria, doivent déménager. Aucune information n'a été fournie aux résidents à l'avance et de l'équipement lourd a été déployé au campement sans explication le jour même de l'adoption du règlement. La défenseure a demandé à maintes reprises une consultation significative auprès des personnes vivant en campement afin de trouver des solutions à long terme en matière de logement conformes aux droits. L'absence de consultation significative dans cette affaire a miné la confiance.

La défenseure a été heureuse d'apprendre après sa visite que la région avait accepté de recourir à la médiation avec les personnes vivant au 100, rue Victoria. La défenseure exhorte toutes les parties à travailler en vue de conclure une entente qui respecte les droits de la personne et qui est conforme aux recommandations et aux directives contenues dans les rapports de la défenseure.

La situation au 100, rue Victoria

La défenseure a eu l'occasion de parler à un certain nombre de résidents et de voir le site par elle-même. Toutes les personnes à qui elle a parlé ont exprimé le désir d'emménager dans un logement adéquat, mais elles estimaient que le campement était la meilleure option dont elles

disposaient en ce moment. Elles ont également partagé leurs expériences de vol, de violence et d'exploitation dans le réseau d'hébergement.

Depuis le début du litige, elles ont déclaré qu'elles ressentaient une insécurité accrue en raison du risque d'expulsion.

Les efforts déployés par la région pour répondre aux besoins fondamentaux des habitants du campement ont été jugés inadéquats. Les personnes vivant dans le campement avaient l'impression de ne pas avoir été consultées et n'avaient que peu d'influence sur la façon dont les services qu'ils pouvaient recevoir étaient fournis. L'accès à l'eau potable était insuffisant, en particulier pendant les vagues de chaleur, et les deux toilettes portatives sur place manquaient de papier hygiénique et n'étaient pas entretenues assez fréquemment. Bien que la région ait fourni des bennes à ordures, cela s'est fait sans consultation ni avertissement et elles ont été placées de façon à perturber la vie dans le camp. Les résidents du campement ont également fait part de leur frustration, car ils ont l'impression que les vigiles présents 24 heures sur 24 sont là pour les contrôler, plutôt que pour assurer leur sécurité. Ils ont noté de nombreux incidents où des gens jetaient des pierres au campement et lançaient des insultes depuis des voitures sans que les vigiles fassent quoi que ce soit.

Les résidents du campement comptaient surtout sur des organisations communautaires locales et des bénévoles pour répondre à leurs besoins quotidiens en matière de nourriture, d'eau potable, d'accès aux douches et de solidarité.

Ce que nous avons entendu à London

Le 23 septembre 2025, la défenseure a participé à une table ronde avec des membres de All Our Sisters, une organisation communautaire qui milite en faveur d'approches spécifiques au genre en matière d'itinérance. Les discussions ont révélé que les femmes, les Autochtones, les aînés et les groupes marginalisés sont touchés de façon disproportionnée par l'itinérance et les campements. La défenseure a entendu dire que la crise du logement à London est alimentée par des loyers inabordables, la financiarisation du logement et une rupture des soutiens sociaux. Plus tôt dans la journée, la défenseure a rencontré des chercheurs de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Western Ontario, qui ont fait part de leurs recherches sur certains des facteurs systémiques de l'itinérance et des campements au Canada.

Violence et vulnérabilité genrées

Les participants à la table ronde ont souligné que les campements, bien que précaires, offrent souvent une plus grande sécurité que les refuges. Les femmes ont décrit la menace constante de voies de fait, de vol et d'exploitation dans les refuges d'urgence, ce qui a amené bon nombre d'entre elles à dormir dehors malgré les risques.

D'autres ont fait remarquer que les refuges séparent souvent les familles, interdisent les animaux de compagnie ou manquent d'espaces accessibles, ce qui force les gens à retourner dans des campements ou à accepter des situations dangereuses.

Les participants à la réunion ont entendu des témoignages poignants sur les risques omniprésents auxquels sont confrontées les femmes et les personnes issues de la diversité de genre :

- Beaucoup ont déclaré avoir été vendues à des fins de prostitution ou portées disparues.
- Les résultats de l'enquête menée par Take Back the Night ont montré que toutes les femmes interrogées avaient été agressées et que seulement 34 % ont porté plainte.
- Les femmes dans les campements ont dit qu'elles devaient dormir par quarts, en veillant toujours à ce que quelqu'un reste éveillé pour se protéger contre les prédateurs.

Ces expériences montrent à quel point l'itinérance amplifie l'exposition à la violence fondée sur le genre, à l'exploitation et à la stigmatisation.

Ce que nous avons entendu à Hamilton

Le 24 septembre 2025, la défenseure s'est rendue à Hamilton pour rencontrer des gens vivant en campement, des associations et des politiciens locaux. Elle a participé à deux tables rondes réunissant des organisations communautaires et des personnes ayant une expérience vécue. Elle a également rencontré la mairesse et un membre du conseil municipal.

Le paysage des campements à Hamilton est litigieux à la suite de la décision prise en janvier par le conseil municipal d'annuler son protocole sur les campements à partir du 6 mars 2025. Il a été introduit en 2023 et a permis l'installation d'abris temporaires dans les parcs de la ville en groupes d'au plus cinq.

La défenseure a écrit à la mairesse de Hamilton et au conseil municipal le 4 mars 2025 pour lui faire part de ses préoccupations et exhorter la ville à adopter une approche fondée sur les droits de la personne dans ses réponses aux campements.

Pendant les tables rondes qui ont eu lieu durant la visite de la défenseure, des personnes non hébergées et des défenseurs ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'approche axée sur l'application de la loi, les expulsions continues et les niveaux croissants de méfiance entre la ville et les organisations communautaires qui défendent les droits de la personne des résidents des campements.

Les campements et l'application de la loi

Les membres de la communauté ont décrit un cycle continu d'expulsions depuis l'annulation du protocole sur les campements. On a signalé que les agents de police et les agents des règlements utilisaient des tactiques de division et de conquête, forçant les gens d'un campement à un autre, pour ensuite déclarer le nouveau site « non conforme » et imposer des démantèlements même si le nouveau site avait été suggéré par la police ou un agent des règlements. Une personne a décrit la nouvelle approche comme étant « *l'application de la loi d'abord, le logement ensuite* ».

Un certain nombre de personnes ont exprimé des préoccupations au sujet de l'augmentation du coût des services de police qui accompagnait la nouvelle approche.

La défenseure a également entendu dire que le virage vers l'application de la loi s'est accompagné d'une plus grande hostilité de la part des responsables municipaux envers les militants.

- Une motion du conseil proposait de pénaliser les organisations communautaires qui appuyaient les contestations fondées sur la Charte contre la ville.
- Des fournisseurs de services font l'objet de surveillance, d'intimidation et de menaces de compressions budgétaires.
- Des travailleurs de proximité ont déclaré avoir été harcelés pendant les expulsions.

Elle a entendu dire qu'en raison du moment choisi, les mesures et les décisions adoptées concernant les droits garantis par la Charte ont été perçues comme une forme de représailles, ce qui a miné la confiance dans la possibilité d'une consultation significative.

Violence et exploitation fondées sur le genre

Les associations ont souligné les effets dévastateurs de la violence fondée sur le genre et de la traite des personnes dans les campements et les refuges. La vérification de la sécurité fondée sur le genre effectuée par le YWCA a confirmé que les femmes courent un risque accru d'exploitation sexuelle et de coercition.

Les défenseurs des droits ont mis en garde contre la rhétorique qui présente les expulsions de campement comme une mesure visant à « sauver les femmes ». Comme l’a souligné un participant : « *Nous devons faire attention : la traite est utilisée comme excuse pour expulser, et non pas pour protéger.* »

Innovation communautaire

Les organisations communautaires de Hamilton ont créé des solutions novatrices fondées sur les droits – comme le travail du Hub avec le Greater Hamilton Health Network, qui combine des services médicaux et judiciaires à accès facile.

Le Hub et d’autres modèles ont été présentés comme des solutions efficaces et peu coûteuses, mais leur financement demeure précaire.

Ce que nous avons entendu à Toronto

Les 25 et 26 septembre 2025, la défenseure a rencontré des organisations communautaires, des représentants municipaux, des organismes de surveillance, des conseillers et des personnes vivant ou ayant vécu dans des campements à Toronto. Les discussions ont porté principalement sur l’application du Protocole interdivisionnaire pour les campements (*Interdivisional Protocol for Encampments*) de la ville, le démantèlement du campement de Dufferin Grove et les préoccupations en matière de financement concernant le Programme d’aide au logement provisoire pour les demandeurs d’asile administré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, un département fédéral.

Protocole interdivisionnaire et application permanente de la loi

Le conseil municipal de Toronto a adopté son protocole interdivisionnaire en juin 2024. Le protocole interdivisionnaire a marqué un pas en avant pour la ville, car il énumérait un certain nombre de principes fondés sur les droits de la personne afin d’orienter les interventions dans les campements, y compris la dignité et le respect, la participation et les interventions dirigées par des Autochtones. Selon les chiffres de la ville, il a permis de loger 259 personnes qui vivaient à l’extérieur au cours des huit premiers mois de l’année.

Au moment de l’adoption du protocole interdivisionnaire, la défenseure a accueilli favorablement cette nouvelle approche, mais elle s’est dite préoccupée par le fait que le protocole interdivisionnaire permettait toujours les expulsions forcées. Pendant la visite de la défenseure à Toronto, la ville a procédé à l’expulsion d’un campement de longue date à Dufferin Grove. En plus de cette expulsion à grande échelle d’un campement qui avait bénéficié du processus amélioré de consultation de la ville pendant de nombreux mois, la défenseure a entendu parler d’un cycle continu d’expulsions et de démantèlements de petits campements,

qui touchaient souvent une seule personne avec une tente. Les gens qui ont de l'expérience dans la rue ont déclaré qu'ils sont constamment forcés de déménager, ce qui crée plus de stress et de difficultés. Lorsqu'ils sont forcés de quitter les campements, on leur offre rarement un lit ou un endroit sûr où aller. Comme dans d'autres villes, ces mesures d'application forcent les gens à s'installer dans des régions plus éloignées et sont souvent accompagnées de la saisie des biens dont ils ont besoin pour survivre.

Le démantèlement de Dufferin Grove et la politisation du problème

L'expérience de Dufferin Grove souligne la complexité et le défi des réponses aux campements. Grâce aux services de proximité et à la consultation améliorés et sur une période de huit mois dans le cadre du protocole interdivisionnaire, les intervenants de proximité municipaux et d'autres ont pu reloger 8 personnes et en envoyer 70 autres dans des refuges. Au moment du démantèlement, il ne restait que neuf personnes et toutes se sont vu offrir une forme quelconque de logement, y compris l'accès à l'Allocation Canada-Ontario pour le logement.

Les personnes restées dans le campement ont formulé une série de revendications pour un logement adéquat permanent que la ville s'est déclarée incapable de satisfaire avant de confirmer sa décision d'expulser le campement. La ville et certains observateurs ont soutenu que les efforts pour trouver une solution étaient compliqués par la présence de défenseurs qui, selon eux, agissaient en intermédiaire et avaient leur propre programme politique. En outre, la défenseure comprend que les pressions exercées par la province ont également été un facteur dans la décision.

Pour la défenseure, cette impasse souligne l'importance que les municipalités et les défenseurs locaux veillent à ce que leur consultation auprès des résidents de campements soit ancrée dans les principes des droits de la personne et conçue en fonction de leurs meilleurs intérêts. Chacun a le droit de comprendre ses options avant de faire son propre choix. Comme la défenseure l'a entendu ailleurs, la politisation et la polarisation croissantes des questions de campement font obstacle à la recherche de solutions conformes aux droits de la personne.

Manque de financement pour héberger les demandeurs d'asile

« Il y a un écart de 100 millions de dollars entre ce qui est nécessaire et ce qui a été accordé. Si le problème n'est pas réglé, les demandeurs d'asile se retrouveront dans des refuges ou dans la rue. »

À Toronto, un certain nombre de défenseurs des droits et de représentants de la municipalité ont soulevé de graves préoccupations au sujet d'une réduction du financement fédéral pour Toronto dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire, qui vise à aider à loger les demandeurs d'asile. La défenseure a entendu parler des répercussions négatives que cette décision aura sur le droit à un logement convenable pour les demandeurs d'asile dans la ville.

Même si le nombre de nouveaux demandeurs d'asile diminue, elle a entendu dire que l'engagement fédéral laisserait à la ville un manque à gagner de 143,1 millions de dollars, ce qui représente la perte d'environ 1 800 places dans les refuges. Cette décision impose un fardeau injuste à l'administration municipale, qui n'a pas la capacité financière d'y remédier sans une aide fédérale adéquate.

La défenseure a entendu dire, si ce manque de financement n'est pas comblé, le système d'hébergement surchargé de la ville sera incapable de répondre aux besoins des demandeurs d'asile, ce qui risque de les pousser vers des formes encore plus précaires d'itinérance. La défenseure a appris que ces compressions sont incompatibles avec les obligations juridiques nationales et internationales du Canada en vertu de la LSNL et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle a également entendu dire que la réduction du soutien accordé à l'hébergement des réfugiés constitue une mesure rétrograde qui va à l'encontre de l'obligation qu'a l'État de réaliser progressivement le droit à un logement convenable pour tous au Canada.

Conclusions et recommandations

Les histoires et les expériences qui ont été partagées avec la défenseure dans le Sud de l'Ontario font écho à ce qu'elle a entendu ailleurs au pays. Elles soulignent également que les recommandations contenues dans son rapport de 2024 sur les campements de personnes en situation d'itinérance au Canada demeurent tout aussi valables aujourd'hui. Il n'y a pas eu suffisamment de leadership et d'action du gouvernement depuis la publication du rapport. Par conséquent, nous continuons de voir des campements établis dans les collectivités partout au pays. Ce qui est troublant, c'est que la défenseure a entendu dire au Sud de l'Ontario que le manque de leadership et d'action avait créé un vide qui est comblé par une politisation et une polarisation croissantes. Si cette tendance se maintient, il sera plus difficile de s'attaquer aux problèmes systémiques et de trouver des solutions conformes aux droits de la personne.

En se fondant sur ce qu'elle a appris au cours de son voyage, la défenseure réitère les appels de son rapport de février 2024 selon lesquels les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux doivent :

- Agir immédiatement pour sauver des vies.
- Mettre fin aux expulsions forcées des campements.
- Travailler ensemble pour s'assurer que les municipalités reçoivent le soutien dont elles ont besoin.
- Respecter les droits intrinsèques des peuples autochtones.
- Respecter et faire respecter tous les droits de la personne.
- Offrir des options de logement permanent aussi rapidement que possible.
- S'attaquer aux causes profondes des campements.

Recommandations

En outre, elle recommande ce qui suit aux gouvernements :

1. Accroître et soutenir les investissements fédéraux dans des réponses aux campements axées sur les droits de la personne

- a) Intégrer une approche fondée sur les droits de la personne dans toutes les interventions municipales, provinciales et fédérales en matière d'itinérance et de campements.
- b) Faire participer les personnes vivant en campement à la prise de décisions, en veillant à leur dignité, à leur sécurité et à leur autonomie.

- c) Les municipalités, les organisations autochtones et les fournisseurs de services ont besoin de sources de financement durables pour élaborer des réponses efficaces et s'attaquer à la nature systémique du problème après l'échéance du financement de l'ILIHRC en mars 2026.
- d) Il est important d'évaluer l'ILIHRC et de documenter les leçons tirées de cette expérience, y compris les résultats pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. L'évaluation devrait inclure les municipalités concernées ainsi que les personnes vivant en campement, les gouvernements et organisations autochtones, les fournisseurs de services et les défenseurs des droits, et les résultats devraient éclairer le financement futur pour les municipalités et les organismes communautaires afin de répondre aux campements.

La défenseure a entendu un certain nombre de suggestions qui devraient être prises en compte dans l'évaluation :

- Il est important de veiller à ce que les futurs plans communautaires d'intervention dans les campements et les propositions soient élaborées à la suite d'un engagement significatif avec les résidents des campements, les gouvernements et organisations autochtones, les fournisseurs de services et les défenseurs.
 - Les ressources consacrées aux interventions dans les campements devraient être harmonisées avec les plans communautaires plus vastes visant à lutter contre l'itinérance.
 - Assurer un financement dédié pour soutenir les organisations autochtones et les intervenants de proximité autochtones, ainsi que des soutiens propres aux Autochtones.
 - Des ressources devraient être mises à disposition (c.-à-d. fonds, guides techniques, experts en droits de la personne) pour renforcer la capacité de comprendre et de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de la personne.
- e) Les futures initiatives fédérales en matière de logement, y compris Maisons Canada et la prochaine version de la Stratégie nationale sur le logement, devraient être explicites au sujet d'une approche du logement fondée sur les droits de la personne. Les programmes devraient inclure des résultats attendus, notamment une réduction du nombre de personnes qui se mettent à vivre en campement et un appui aux voies de sortie des campements fondées sur les droits de la personne.

f) Accroître l'accès aux logements supervisés et hors marché

- Investir dans des partenariats et des modèles de logements supervisés et de logements hors marché très abordables, comme Dunn House à Toronto, qui sortent des cloisons qui séparent le logement et les soins de santé.
- Fournir des allocations de soins de santé aux provinces et territoires qui se consacrent à des projets de logement supervisés (existants et nouveaux) ainsi qu'aux besoins en matière de santé physique et mentale des personnes en situation d'itinérance.
- Créer des fonds d'acquisition pour prévenir les rénovictions de masse et préserver les logements abordables existants.

g) Collaborer étroitement avec les provinces, les territoires et les municipalités pour coordonner des mesures axées sur les droits de la personne.

2. Mettre fin aux expulsions forcées des campements et à la criminalisation de l'itinérance

a) Tous les ordres de gouvernement doivent interdire le démantèlement forcé des campements, en particulier lors d'événements météorologiques extrêmes.

Les expulsions sont des violations des droits de la personne qui exacerbent les traumatismes, la violence et les risques pour la santé. Elles sont particulièrement dangereuses dans des conditions météorologiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid.

b) Mettre fin aux règlements qui criminalisent et marginalisent les personnes en situation d'itinérance parce qu'elles occupent des espaces publics. Mettre fin aux pratiques qui entraînent la destruction ou la confiscation d'effets personnels.

Mettre l'accent sur la satisfaction des besoins des gens plutôt que sur les mesures d'application de la loi qui rendent les personnes vivant dans des campements plus instables et qui peuvent mener à une violation de leurs droits de la personne, y compris le droit à la vie.

3. Cesser d'utiliser des méthodes coercitives qui forcent les gens à choisir entre le préjudice causé par une expulsion et un logement inadéquat

a) Offrir aux personnes vivant en campement un choix réel de logements convenables ou, à tout le moins, une voie claire pour s'y rendre.

Pour ce faire, il faut reconnaître que les refuges d'urgence et de transition ne sont pas une option pour beaucoup en raison de préoccupations liées à l'accessibilité ou à la sécurité.

4. Intégrer le logement et les soins de santé

- a) Élaborer des interventions coordonnées pour veiller à ce que personne ne soit libéré d'un hôpital, d'un établissement de soins de longue durée ou d'un établissement correctionnel pour ensuite se retrouver en situation d'itinérance.
- b) Fournir des services de soutien en santé sur place dans les logements supervisés.

5. Mettre en place des programmes et des mesures de soutien adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes pour les Autochtones

- a) Investir dans des soutiens propres aux Autochtones (refuges d'urgence, refuges de transition, travailleurs d'approche, logements avec services de soutien et logements permanents) par l'entremise des gouvernements et des organisations autochtones.
- b) Fournir un financement direct destiné à soutenir la guérison des Autochtones (p. ex., les sueries) en milieu urbain.
- c) Aider les Autochtones en situation d'itinérance à obtenir leur carte de statut lorsqu'ils perdent leurs pièces d'identité.

6. Lutter contre la violence fondée sur le genre et systémique

- a) Financer des refuges et des initiatives de logement sûrs et dirigés par des femmes.
- b) Appliquer une perspective axée sur le genre aux réponses aux campements et à l'itinérance.

7. Mettre en place des stratégies et des ressources pour réagir aux conditions météorologiques extrêmes tout au long de l'année

- a) Les municipalités visitées ont toutes élaboré des plans de conditions météorologiques extrêmes pour les mois d'hiver, souvent de décembre à avril. Compte tenu du risque croissant que représente la chaleur et même la pluie à d'autres moments de l'année, les municipalités devraient étudier les répercussions des changements climatiques sur les personnes en situation d'itinérance et mettre en place des mesures appropriées. Ces études devraient tenir compte du fait que la norme en matière de conditions météorologiques extrêmes pour les personnes non hébergées sera très différente de celle qui s'applique aux personnes logées.

8. Protéger et renforcer les organisations communautaires

- a)** Mettre fin aux représailles et à la surveillance visant les fournisseurs de services et les défenseurs.
- b)** Reconnaître que les groupes d'entraide sont des partenaires essentiels et financer directement leur travail.

9. Fournir des fonds pour protéger le droit à un logement adéquat pour les demandeurs d'asile

- a)** Fournir un financement pour couvrir les coûts réels des municipalités et prévenir l'itinérance forcée, soit par l'entremise du Programme d'aide au logement provisoire ou d'un autre mécanisme.
- b)** Renouveler l'engagement à offrir un logement digne, sécuritaire et adéquat aux demandeurs d'asile, conformément aux obligations juridiques du Canada.
- c)** Collaborer avec les provinces et les municipalités à l'élaboration d'un plan national d'accueil durable et à long terme, y compris des centres d'accueil financés par le gouvernement fédéral et des partenariats évolutifs dans la communauté.
- d)** Adopter une approche de financement fondée sur les droits, c'est-à-dire fournir d'abord des services et régler plus tard les questions de compétence et de fiscalité, conformément aux obligations du Canada en matière de droits de la personne.